Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-262900343-20261117-2026111706-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Centre Communal d'Action Sociale - Ville de Quimper

VILLE DE QUIMPER | CCAS

Séance du conseil d'administration du 17 novembre 2026
Convoquée le 12 novembre 2026
au CCAS de Quimper, 8 rue Verdelet

Séance présidée par Monsieur Matthieu STERVINOU

Nombre de membres en exercice : 17

Présents :

Monsieur **Matthieu STERVINOU**, vice-président
Madame **Sabrina ALLAIN** administratrice
Monsieur **Philippe CALVEZ**, administrateur
Monsieur **Jean - Paul DEBEST**, administrateur
Monsieur **Olivier FRANCHON**, administrateur
Madame **Myriam LE COZ VAN EESBEKE**, administratrice
Madame **Anne LESSARD**, administratrice
Monsieur **Bernard LE MAO**, administrateur
Madame **Viviane MAHÉ**, administratrice
Madame **Véronique MARZIN**, vice-présidente déléguée
Madame **Margaux PHILIPPE,** administratrice
Monsieur **Jean-Yves RICOUARD**, administrateur
Monsieur **Patrick TROALE**, administrateur
Monsieur **Laurent VERLINGUE,** administrateur

Absents et excusés :

Madame **Isabelle ASSIH,** présidente
Monsieur **Thomas COUTURIER**, administrateur
Monsieur **Julien VERGNAULT**, administrateur

Secrétaire de séance : Madame Aurore DURDON

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-262900343-20261117-2026111706-DE

Conseil d'administration du
Centre Communal d'Action Sociale
de la ville de Quimper

Séance du 17 novembre 2026

N° 2026.11.17.06

Révision du projet de service urgence sociale

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le projet de service urgence sociale 2026-2030.

***

Le service urgence sociale est organisé autour de trois unités :

- Unité d'accompagnement social composée de l'accueil de jour, de l'accompagnement social, de deux Lits Halte Soins Santé, du Point santé et du Point hygiène ;

- Unité de réinsertion sociale composée du CHRS Le Relais, de l'Hôtel social et du dispositif alternatif aux nuitées hôtelières ;

- Equipe alimentation sociale organisée autour de l'épicerie sociale et du restaurant social.

Il a été élaboré un projet de service « urgence sociale », conformément à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, en vue de définir ses objectifs et ses orientations. Ce projet est établi pour une durée de cinq ans, après consultation du conseil de la vie sociale ou d'une autre forme de participation. Le groupe d'expression du CCAS s'est réuni le 10 novembre 2026 en vue d'échanger et de valider le projet de service et de recueillir les commentaires des personnes accompagnées.

Au regard des évolutions observées, tant dans les missions, les publics accueillis, les fonctionnements que les financements mobilisés, il était nécessaire de réinterroger les projets de service existants (2015-2020) et de définir un socle commun de valeurs, missions et pratiques professionnelles ainsi que des axes d'améliorations et des perspectives.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-262900343-20261117-2026111706-DE

Les orientations du projet de service 2026-2030 s'appuient sur l'accueil et l'accompagnement des publics aux fragilités multiples en vue de :

- Veiller à l'adéquation des prestations et pratiques, en tenant compte des besoins et attentes des publics, et soutenir la fluidité et la cohérence des parcours ;

- Rechercher une adaptation des missions du service dans ses diversités et spécificités en mettant en complémentarité les services en interne ainsi que les structures et services partenaires ;

- Évaluer la qualité des prestations apportées et la prévention des risques.

Chaque unité s'appuiera sur les axes définis dans le projet de service pour décliner son projet d'unité et accompagner l'activité auprès des publics et de leurs spécificités.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'adopter le projet de service urgence sociale 2026-2030.

À Quimper, le 18 novembre 2026,

Secrétaire de séance	Le vice-président par délégation
Aurore DURDON Directrice du CCAS	Matthieu STERVINOU VILLE DE QUIMPER CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL FINISTERE